



Työ- ja elinkeinoministeriö
Arbets- och näringsministeriet

Ranska: Tiedote 24.3.2020
Ravintolat sulkeutuvat asiakkailta, ruokaa voi
kuitenkin tilata ja noutaa

COMMUNIQUÉ du 24/03/2020

Les restaurants vont fermer, mais les clients auront toutefois la possibilité de commander et de venir chercher leurs repas

L'état d'urgence est instauré en Finlande en raison du coronavirus, et pour empêcher la propagation du coronavirus, les locaux de restaurants, les cafés vont être fermés à la clientèle dans les plus brefs délais. Le 24/03/2020, le Gouvernement a soumis un projet du gouvernement en la matière au Parlement, qui a immédiatement entrepris le traitement de l'affaire. L'objectif est de protéger la population et de garantir le bon fonctionnement de la société. Les modifications sont en vigueur jusqu'au 31/05/2020.

Toutefois, il est permis de vendre aux clients des repas à emporter. Le client ou le livreur à domicile peuvent venir chercher les repas tout prêts dans les locaux de l'entreprise d'alimentation ou le restaurant peut lui-même directement livrer la marchandise aux clients.

La fermeture ne concerne pas les restaurants qui ne sont pas ouverts au public ou bien les restaurants du personnel ou les cantines des établissements scolaires.

Le ministère de l'Emploi et de l'économie va publier dans les plus brefs délais des informations complémentaires à l'attention des entreprises et des citoyens à propos de la fermeture des restaurants.

Un soutien est mis en place pour les entreprises

Si l'entrepreneur rencontre des difficultés financières, il a intérêt à contacter en premier lieu sa propre banque et les autres financeurs de l'entreprise. Les banques ont déjà communiqué leur capacité à octroyer le report des remboursements et la flexibilité des paiements en raison de la situation d'exception due au coronavirus. L'État soutient avec ses propres mesures la capacité des banques à financer les entreprises.

Les entreprises peuvent demander un soutien auprès de Business Finland qui a ouvert, le 19/03/2020, deux nouveaux services de financement qui visent à atténuer les impacts économiques dus à l'épidémie de coronavirus. Les services de financement s'adressent aux entreprises PME et aux petites entreprises de taille intermédiaire exerçant en Finlande dont les activités commerciales sont affectées par la situation liée au coronavirus.

Les services de financement visent le tourisme et les prestations d'assistance touristique, mais également les industries de la création et du spectacle, ainsi que tous les secteurs dont le fonctionnement des chaînes de sous-traitance a été affecté par la situation due au coronavirus. Le financement s'adresse à la prospection de nouvelles activités économiques pour l'entreprise et à son développement dans des conditions exceptionnelles.

Aussi, les centres pour le développement économique, les transports et l'environnement (ELY) sont prêts à soutenir les entrepreneurs de la restauration en situation de crise due au coronavirus, et les projets de développement des entreprises des centres ELY sont destinés en particulier à la maîtrise et à la prévention des impacts dus au coronavirus au sein des entreprises PME du secteur des services au moyen d'octroi de subventions.

Le service d'assistance téléphonique Talousapu qui s'adresse aux entreprises conseille les entrepreneurs qui rencontrent des difficultés économiques ou de paiement. Le numéro de téléphone du service national d'assistance téléphonique est le 02950 24880 (en semaine de 9h00 à 16h00)

[Informations sur le soutien de Business Finland aux entreprises](#)

[Informations sur le soutien des centres pour le développement économique, les transports et l'environnement \(centres ELY\) aux entreprises](#)

[Service d'assistance téléphonique Talousapu pour les entrepreneurs](#)

[Questions et réponses sur le financement des entreprises](#)

[Questions et réponses sur le coronavirus et la vie professionnelle](#)

Informations complémentaires :

Conseillère gouvernementale, Liisa Huhtala, TEM (ministère de l'Emploi et de l'économie), t. 029 504 7062

Chef de département Antti Neimala, TEM (ministère de l'Emploi et de l'économie), t. 029 504 7039

[Projet de loi du gouvernement soumis au Parlement sur la modification provisoire de la loi relative aux activités d'hébergement et de restauration](#)